

Low Emission Zone à Bruxelles – Primes de BEE



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

4 juin 2024

Réforme des aides aux entreprises

➔ Une des « mesures phare » de la stratégie « Shifting Economy »

Double objectif :

1) **Réorientation** progressive des aides vers les modèles économiques dits « **exemplaires** » sur le plan social et environnemental :

2024 : majorations octroyées pour les entreprises exemplaires ou ayant entamé une démarche de transition

2030 : aides accessibles uniquement aux entreprises exemplaires

2) Évaluation et adaptation des aides pour les rendre **plus pertinentes** et **plus simples**



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Banque-carrefour des entreprises (Public search)

Données de l'entité enregistrée

Généralités	
Numéro d'entreprise:	0667.934.674
Statut:	Actif
Situation juridique:	Situation normale Depuis le 21 décembre 2016
Date de début:	21 décembre 2016
Dénomination:	NMK COMPANY Dénomination en français, depuis le 21 décembre 2016
Adresse du siège:	Avenue Général Bernheim 21 Boîte 5 1040 Etterbeek  Depuis le 21 décembre 2016
Numéro de téléphone:	Pas de données reprises dans la BCE.
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE.
E-mail:	Pas de données reprises dans la BCE.
Adresse web:	Pas de données reprises dans la BCE.
Type d'entité:	Personne morale
Forme légale:	Société privée à responsabilité limitée ⁽¹⁾ Depuis le 21 décembre 2016
Nombre d'unités d'établissement (UE):	1 Données et Activités par UE

Fonctions		
Gérant ⁽²⁾	Bourleau , Séline	Depuis le 1 octobre 2019
Gérant ⁽²⁾	Ngandu Muela , Kadima	Depuis le 21 décembre 2016



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes Mobilité Basse Émissions

- Bénéficiaire : PME y compris les indépendants
- Les investissements sont :
 - ✓ réalisés en Région bruxelloise
 - ✓ inscrits en immobilisation de bilan et/ou au tableau des amortissements
 - ✓ nécessaires à l'activité professionnelle
 - ✓ en vue d'une exploitation effective par l'entreprise (pas pour la location)
 - ✓ primes exonérées d'impôts pour les personnes morales
- Les types d'investissements :
 - ✓ Acquisition d'un vélo-cargo ou d'une remorque-vélo
 - ✓ Acquisition d'un utilitaire électrique
 - ✓ Rétrofit d'un véhicule en utilitaire
 - ✓ Acquisition et installation d'une borne électrique accessoirement à l'acquisition ou au remplacement d'un utilitaire électrique ou au retrofiting



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes Mobilité Basse Émissions

Intervention :

Pour les vélos-cargos et les remorques :

- ✓ Taux de 40 % à 70 % pour les vélos et les remorques
- ✓ Maximum 4.000 EUR /vélo et 2.000 EUR/remorque – maximum 3 vélos et/ou remorques/an/bénéficiaire – 12.000 EUR max./an/bénéficiaire

Pour les véhicules électriques :

- ✓ Taux de 5% à 40 % pour les véhicules électriques
- ✓ Maximum 16.000 EUR/utilitaire – maximum 3 utilitaires et/ou retrofit/an/bénéficiaire – 48.000 EUR max./an/bénéficiaire



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes Mobilité Basses Émissions

- ✓ Majoration en cas de remplacement ou de transformation : au plus tôt 36 mois avant qu'il soit interdit d'accéder à la LEZ ou au plus tard 24 mois après son interdiction. Conditions relatives à l'immatriculation du véhicule remplacé ou transformé
- ✓ Retrofit : réalisé par un professionnel et homologué
- ✓ Véhicule immatriculé en RBC (sauf leasing)
- ✓ Demande introduite dans les 6 mois de l'achat ou du retrofit



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes pour des Investissements en matériels

- Bénéficiaire : PME y compris les indépendants
- Les investissements sont :
 - ✓ réalisés en Région bruxelloise
 - ✓ inscrits en immobilisation de bilan et/ou au tableau des amortissements
 - ✓ nécessaires à l'activité professionnelle
 - ✓ en vue d'une exploitation effective par l'entreprise (pas pour la location)
 - ✓ primes exonérées d'impôts pour les personnes morales
- Les types d'investissements :
 - ✓ Matériel roulant : uniquement les remorques et les véhicules ou engins spéciaux ou à usage spécial
 - ✓ Equipements, machines, matériel (= mobilier)
 - ✓ Aménagements et travaux



La modernisation et le remplacement sont exclus



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes pour des Investissements immobiliers matériels et travaux

Seuils et plafonds

- ✓ Investissement immobilier minimum : 100.000 EUR
- ✓ Investissement mobilier minimum :

	micro entreprise	petite entreprise	moyenne entreprise
Starter (< 4ans)	5.000 EUR	5.000 EUR	5.000 EUR
Non starter (4 ans ou >)	7.500 EUR	15.000 EUR	50.000 EUR

- ✓ Maximum 350.000 EUR /an/bénéficiaire (minimum 1.000 EUR)
- ✓ Taux de 2,5% à 30 % selon certains critères : taille, localisation, exemplarité, etc.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes pour des Investissements immobiliers, matériels et travaux

Les investissements doivent concerner:

- la création d'un établissement (unité d'établissement < 4 ans)
- l'extension d'un établissement existant (augmentation de la surface, acquisition d'un immeuble précédemment loué, mobilier, équipements ou machine supplémentaires)
- la diversification de la production vers de nouveaux produits
- un changement fondamental dans le processus de production

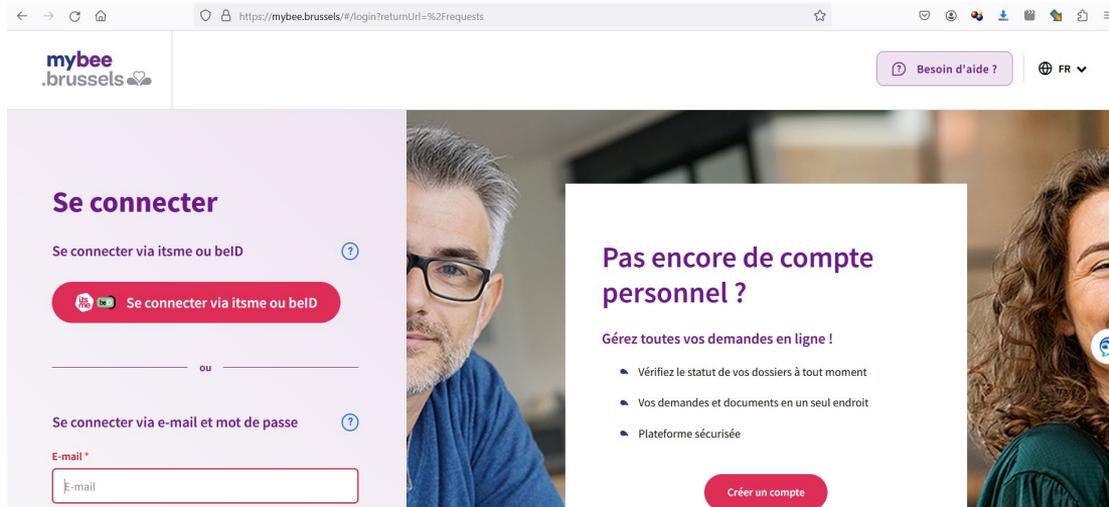
La demande d'autorisation préalable doit être introduite avant la mise en œuvre du programme d'investissements, c'est-à-dire préalablement au début des travaux ou au premier engagement créant des obligations juridiques d'acquérir les actifs



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Modification au niveau des procédures



The screenshot shows the login page of the mybee.brussels website. The browser address bar displays the URL: <https://mybee.brussels/#/login?returnUrl=%2Frequests>. The page features the mybee.brussels logo in the top left corner and a 'Besoin d'aide ?' button in the top right corner. The main content area is split into two columns. The left column is titled 'Se connecter' and offers two login options: 'Se connecter via itsme ou belD' (with a red button) and 'Se connecter via e-mail et mot de passe' (with a form field for 'E-mail'). The right column is titled 'Pas encore de compte personnel ?' and includes the text 'Gérez toutes vos demandes en ligne !' followed by a list of benefits: 'Vérifiez le statut de vos dossiers à tout moment', 'Vos demandes et documents en un seul endroit', and 'Plateforme sécurisée'. A red button labeled 'Créer un compte' is positioned at the bottom of this section. The background of the page features a blurred image of a man and a woman.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Procédures

- Avis de réception automatique émis par MonBEE indiquant que la demande a bien été envoyée et réceptionnée par BEE
- Demande d'informations complémentaires si nécessaire
- Achat ou remplacement utilitaire électrique ou vélo-cargo : introduction de la demande dans les 6 mois de l'achat
- Autorisations préalables pour ce qui concerne les investissements en matériel
- Possibilité de décisions de principe pour toutes les primes pour des investissements, sous certaines conditions (délais de livraison)



Questions-réponses



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Merci pour votre attention !



www.primespme.brussels



primespme@sprb.brussels



02 800 34 00



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL